

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 504**4 juillet 2001****SOMMAIRE**

A.D.F.I., Agence de Développement Financier International S.A.	24147	Delage Holding S.A., Luxembourg	24191
Acta Patrimonia S.A., Luxembourg	24147	Delta Concept Investissement S.A., Luxembourg	24162
Activest Lux Emerging Markets Garantie 06/2001	24179	Facara S.A.H., Luxembourg	24179
Alcotex S.A., Weiswampach	24165	Farmint Group Holding S.A., Luxembourg	24191
Alderamin Holding S.A., Luxembourg	24148	Felten Frères et Fils, S.à r.l., Weicherdange	24177
Aldolux S.A., Weiswampach	24164	Finar S.A., Luxembourg	24184
Algo Luxembourg S.A., Luxembourg	24148	First Aragon International Union S.A., Luxembourg	24147
Alizé Luxembourg, S.à r.l., Sandweiler	24148	First Aragon International Union S.A., Luxembourg	24147
Alkor Luxembourg, GmbH, Luxembourg	24147	Floralies Ardennaises, S.à r.l., Allerborn	24174
Allentown S.A., Luxembourg	24149	Fredifra S.A.H., Luxembourg	24181
Alma Invest Holding S.A., Luxembourg	24148	Garden Center, S.à r.l., Ettelbruck	24178
Alocate S.A., Luxembourg	24149	Gaul & Clees "Menuiserie", S.à r.l., Winrange	24177
Amadeus Consulting Participations (A.C.P.) S.A., Luxembourg	24149	Hevea Holding S.A., Luxembourg	24189
Amstilux S.A.H., Luxembourg	24149	Holiday International Company S.A., Luxembourg	24183
Amstimex S.A., Luxembourg	24150	Holiday International Company S.A., Luxembourg	24183
Andracord Holding S.A., Luxembourg	24184	Immo-Girst, S.à r.l., Girst	24169
Ares S.A., Rodange	24150	Immobilier de Christnach, S.à r.l., Diekirch	24168
Auberge du Musée S.A., Vianden	24146	Immorom S.A., Rombach-Martelange	24172
Axelux S.A.H., Luxembourg	24150	Immovia S.A., Wiltz	24166
Barat Holding S.A., Luxembourg	24155	Imprimerie d'Ettelbruck, S.à r.l., Ettelbruck	24160
Belle Isle Investissements S.A., Senningerberg	24161	Imprimerie de Wiltz, S.à r.l., Wiltz	24165
Belle Isle Investissements S.A., Senningerberg	24161	ING Index Linked Fund, Sicav, Strassen	24182
Benny Investments S.A., Luxembourg	24190	Indra Holding S.A., Luxembourg	24153
Bernstein International AG, Weiswampach	24164	Indra Holding S.A., Luxembourg	24153
Best Properties S.A.H., Luxembourg	24186	Indra Holding S.A., Luxembourg	24153
Birchen & Lanners "Electricité", S.à r.l., Erpeldange/Ettelbruck	24178	Indra Holding S.A., Luxembourg	24154
Bon Gel S.A., Redange-sur-Attert	24173	Indra Holding S.A., Luxembourg	24154
Boucherie Mathieu, S.à r.l., Redange-sur-Attert	24179	Indra Holding S.A., Luxembourg	24154
Cashmere S.A.H., Luxembourg	24180	Indra Holding S.A., Luxembourg	24154
Chemotech S.A., Weiswampach	24158	Indra Holding S.A., Luxembourg	24155
Chinto S.A., Luxembourg	24192	Indra Holding S.A., Luxembourg	24155
Compagnie des Bois Tropicaux (C.B.T.) S.A.H., Luxembourg	24187	Indra Holding S.A., Luxembourg	24155
Concept Holding S.A., Luxembourg	24181	Inter Façade S.A., Wiltz	24146
Conventum, Sicav, Luxembourg	24188	Intercharter S.A.H., Luxembourg	24186
Crédit Lyonnais Capital I S.C.A., Luxembourg	24161	Interlab S.A., Luxembourg	24151
Daniska S.A.H., Luxembourg	24189	International Flavors & Fragrances Ardenne, S.à r.l., Luxembourg	24151

International Tourism Development S.A., Barcelona	24156	Multi-Funds, Sicav, Strassen	24181
International Tourism Development S.A., Barcelona	24158	Nopal Holding S.A., Luxembourg	24188
International Trade & Services S.A., Wiltz	24174	Oceania S.A., Luxembourg	24190
Intrasoft International S.A., Helfent/Bertrange	24188	Pribond Fund.	24179
Investa Food AG, Luxembourg	24182	Priequity Fund.	24179
KKB Invest S.A., Luxembourg	24160	Revedafla S.A.H., Luxembourg	24180
KKB Invest S.A., Luxembourg	24159	S.A. Dufrais, Succursale de Marnach, Marnach ...	24163
Laboratoires Pharmédical S.A., Luxembourg	24186	S.A. Dufrais, Succursale de Weiswampach, Weiswampach	24163
Lactinvest S.A., Luxembourg	24185	Savalor Holding S.A., Luxembourg	24189
Looping International S.A.H., Luxembourg	24186	Servafin S.A., Luxembourg	24192
Luxlog S.A., Luxembourg	24185	Sidetex Holding S.A., Luxembourg	24190
Luxpri-Center S.A., Weiswampach	24162	Stapnorth Investissements S.A., Luxembourg	24183
Luxray S.A.H., Luxembourg	24185	T.G. International S.A., Luxembourg	24187
Lyere Investments S.A., Luxembourg	24180	T.Z.O. S.A., Luxembourg	24184
M.A.F.X. S.A., Luxembourg	24182	(Leo) Thiex et Cie, S.à r.l., Diekirch	24178
Marima - Holding AG, Weiswampach	24166	Trèfle à 4F S.A.H., Luxembourg	24187
Marined S.A.H., Luxembourg	24184	Valexpert S.A., Luxembourg	24192
Meeuwissen, GmbH, Kaundorf	24177	Violtje Investering S.A.H., Luxembourg	24190
Meyer Christian, S.à r.l., Troisvierges	24178	Vivis Investment Holding S.A., Luxembourg	24191
Meyer Christian, S.à r.l., Troisvierges	24178	You and We, S.à r.l., Wiltz.	24158
		You and We, S.à r.l., Wiltz.	24171

AUBERGE DU MUSEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9275 Vianden, 79, Grand-rue.

R. C. Diekirch B 5.465.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 7 décembre 2000, vol. 267, fol. 8, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(93319/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

INTER FAÇADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R. C. Diekirch B 2.575.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège le 4 décembre 2000

L'assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Toucheque Dany.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Meunier Muriel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Toucheque Francis.

Ordre du jour:

- Signature sociale

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

Ladite liste de présence, signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal. Resteront de même annexées les procurations des actionnaires représentés.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolutions

La société est valablement engagée pour la gestion journalière par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à ce nommée Toucheque Dany, demeurant à B-6600 Bastogne, rue des Jardins.

La société est valablement engagée pour tous les autres par les signatures conjointes de deux des administrateurs, dont celle obligatoire de l'administrateur-délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 19.00 heures.

Copie certifiée conforme à l'original

D. Toucheque

Administrateur-délégué

Enregistré à Wiltz, le 18 décembre 2000, vol. 171, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93353/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 décembre 2000.

FIRST ARAGON INTERNATIONAL UNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 59.060.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 41, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

(72904/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

FIRST ARAGON INTERNATIONAL UNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 59.060.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 41, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2000.

(72905/536/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

ACTA PATRIMONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 76.080.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73159/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

A.D.F.I., AGENCE DE DEVELOPPEMENT FINANCIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.008.

L'adresse du siège social de la société est dénoncée avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73163/603/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ALKOR LUXEMBOURG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.381.

EXTRAIT

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 27 avril 2000 entre la société à responsabilité limitée ALKOR LUXEMBOURG, GmbH, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, et la société HORSBURGH & CO S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73171/759/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ALDERAMIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 70.492.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73168/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ALGO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 59.083.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 62, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

(73169/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ALIZE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle de Rollach.
R. C. Luxembourg B 59.213.

—
Extrait sincère et conforme de la décision collective des associés prise en date du 17 novembre 2000

Résolutions

1° A l'unanimité, l'assemblée nomme Monsieur Alain Ollier, administrateur de sociétés, domicilié Vliertjeslaan, 20 à B-3090 Overrijse, comme gérant technique avec effet au 1^{er} novembre 1999, remplacement de Madame Françoise Grosjean, démissionnaire. Monsieur Ollier pourra engager la société par sa signature individuelle exclusive.

2° A l'unanimité, l'assemblée nomme Monsieur Hubert Godart, administrateur de sociétés, domicilié 291, Chaussée de Roodebeek à B-1200 Bruxelles, comme gérant administratif.

Strassen, le 13 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73170/678/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ALMA INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.487.

—
Les bilans aux 31 décembre 1999/1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2000

L'assemblée reconduit les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour la société

Signature

(73173/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ALLENTOWN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.939.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2000

La démission de Madame Elisabeth Pinto, administrateur, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommée administrateur en son remplacement, Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 14 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme

ALLENTOWN S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73172/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ALOCATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.204.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 10 novembre 2000 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2000.

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73174/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

AMADEUS CONSULTING PARTICIPATIONS (A.C.P.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Extrait du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration du 6 décembre 2000

Il est résolu de donner à Monsieur Christian Jacquot qualité pour représenter seul la société aux actes d'acquisition de différents lots sis dans un immeuble en copropriété à usage d'habitation, à l'adresse du 31, avenue Foch à la Garenne Colombes (F-92250) et il est ainsi convenu de lui déléguer les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société en lui conférant seul la signature sociale, le cas échéant le pouvoir de substituer, et en général tous pouvoirs de faire tout ce qui est nécessaire ou utile et ce que les circonstances exigent dans l'intérêt de la société.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Le bureau

Signature / Signature

Le président / Le scrutateur et secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73175/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

AMSTILUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nicolas Martha.
R. C. Luxembourg B 27.427.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2000, le changement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est le suivant:

Le Conseil d'Administration se compose comme suit jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2004:

Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier

Monsieur Tom Brimeyer, agent CFL, demeurant à L-1467 Howald, 22, rue Henri Entringer

Mademoiselle Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à L-8077 Bertrange, 287, rue de Luxembourg.

Monsieur Georges Brimeyer a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Les deux autres administrateurs disposent de la signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73177/637/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

AMSTIMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 19, rue Nicolas Martha.

R. C. Luxembourg B 21.512.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2000, les changements au registre de commerce sont les suivants:

Le Conseil d'Administration se compose comme suit jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2006:

Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à L-1880 Luxembourg,

Madame Biljana Fux-Karamitre, employée privée, demeurant à L-8612 Pratz,

Mademoiselle Vangelina Karamitre, employée privée, demeurant à L-8077 Bertrange.

Monsieur Georges Brimeyer est nommé administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle. Les deux autres signeront collectivement à deux.

Le siège social est désormais fixé à L-2133 Luxembourg, 19, rue Nic. Martha.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73178/637/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

ARES, Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodangerue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 10.643.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, tenue à Rodange le 30 novembre 2000

Monsieur Robert Parini ayant fait valoir ses droits à la préretraite en date du 31 décembre 2000, il est décidé que la délégation de pouvoirs, qui lui était attribuée, soit transférée à son successeur Monsieur Jacques Koch.

De ce fait, conformément à l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration confère à Monsieur Jacques Koch, une procuration collective générale pour la gestion journalière de la société.

La signature de Monsieur Jacques Koch conjointement avec celle d'un autre Fondateur de pouvoir à procuration collective générale ou collective engagera valablement la société pour la gestion journalière.

Rodange, le 30 novembre 2000.

Certifié conforme

R. Henrion

Le Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73179/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

AXELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 72.254.

EXTRAIT

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 13 octobre 1999 entre la société anonyme holding AXELUX HOLDING S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, et la société HORSBURGH & CO. S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, pour une durée indéterminée.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 51, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73190/759/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

INTERLAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.197.

Il résulte du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 décembre 2000, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Paul Legoux (Annexe 1) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Jean-Paul Legoux, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2001.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandt en tant que Président du Conseil d'Administration. Monsieur Sergio Vandt déclare accepter cette fonction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt / P. Bouchoms

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2000, vol. 547, fol. 37, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73424/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

In the year two thousand, on the seventh of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number in the process of registration, incorporated by deed dated on November 27th, 2000, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to certify that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To approve the transfer of 500 shares of the Company by IFF INTERNATIONAL INC. to INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide as follows:

Resolution

It is resolved to approve the transfer of 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), constituting the whole capital (500 shares) of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., Luxembourg, afore named, by IFF INTERNATIONAL INC., a company organized under the laws of the state of New-York, and having its registered office at 521 West 57th Street, New-York, NY 10019, United States of America, to INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, at the aforementioned nominal value.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the Company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

The Board of Managers is here represented by Patrick van Hees, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

As a consequence of the foregoing, it is stated that the sole partner of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., is INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l., the prenamed company.

Such amendment in the partnership of INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro en cours d'enregistrement, constituée suivant acte reçu le 27 novembre 2000, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Approuver le transfert de 500 parts sociales de la Société INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l. de IFF INTERNATIONAL Inc. à INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 500 (cinq cents) parts sociales de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, constituant la totalité du capital de INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., Luxembourg, pré-désignée, par IFF INTERNATIONAL, une société régie par le droit de l'Etat de New-York et ayant son siège social au 521 West 57th Street, New-York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique, à INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l., une société régie par le droit de Luxembourg, et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, à la valeur nominale prémentionnée.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l., par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois tel que modifié.

Le conseil de gérance est ici représenté par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que l'associé unique de INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l. est la société INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES GLOBAL, S.à r.l., prédésignée.

Cette modification dans le personnel des associés de INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES ARDENNE, S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 19, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2000.

J. Elvinger.

(73429/211/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

INDRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.746.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 1990:

- Sont élues aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice de 1995, Madame M.P. Waelem et Madame M.J. Renders.

- Est élu au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1995:

- Monsieur Ch. Ensich, expert-comptable, demeurant à Ettelbruck.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 1991:

- Est élue au poste d'administrateur, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1995, Madame L. Zenners.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(72944/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

INDRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.746.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 1990:

- Sont élues aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice de 1995, Madame M.P. Waelem et Madame M.J. Renders.

- Est élu au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1995:

- Monsieur Ch. Ensich, expert-comptable, demeurant à Ettelbruck.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 1991:

- Est élue au poste d'administrateur, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1995, Madame L. Zenners.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72945/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

INDRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.746.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 1990:

- Sont élues aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice de 1995, Madame M.P. Waelem et Madame M.J. Renders.

- Est élu au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1995:

- Monsieur Ch. Ensck, expert-comptable, demeurant à Ettelbruck.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 1991:

- Est élue au poste d'administrateur, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1995, Madame L. Zenners.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72946/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

INDRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.746.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 1990:

- Sont élues aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice de 1995, Madame M.P. Waelem et Madame M.J. Renders.

- Est élu au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1995:

- Monsieur Ch. Ensck, expert-comptable, demeurant à Ettelbruck.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 1991:

- Est élue au poste d'administrateur, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 1995, Madame L. Zenners.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72947/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

INDRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.746.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2000:

- Sont réélues aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice de 2000, Madame M.P. Waelem, Madame M.J. Renders et Madame L. Zenners.

- Est réélue au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2000:

- S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72948/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

INDRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 35.746.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2000:

- Sont réélues aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice de 2000, Madame M. P. Waelem, Madame M.J. Renders et Madame L. Zenners.

- Est réélue au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2000:

- S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72949/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

INDRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.746.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2000:

- Sont réélues aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice de 2000, Madame M.P. Waelem, Madame M.J. Renders et Madame L. Zenners.
 - Est réélue au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2000,
 - S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72950/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

INDRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.746.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2000:

- Sont réélues aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice de 2000, Madame M.P. Waelem, Madame M.J. Renders et Madame L. Zenners.
 - Est réélue au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2000:
 - S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72951/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

INDRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.746.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2000, vol. 547, fol. 54, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre 2000:

- Sont réélues aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice de 2000, Madame M.P. Waelem, Madame M.J. Renders et Madame L. Zenners.
 - Est réélue au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2000:
 - S.R.E. REVISION, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(72952/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2000.

BARAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 47.383.

Extrait de la convention de domiciliation

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la BARAT HOLDING S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73192/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

INTERNATIONAL TOURISM DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Barcelona.

L'an deux mille, le quatre décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL TOURISM DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 62.787, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 288 du 28 avril 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date de ce jour antérieurement à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Catherine Graff, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Stéphane Hadet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Refonte des statuts.
2. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes avec décharge et nomination d'un nouveau conseil d'administration.
3. Transfert du siège social de Luxembourg à Barcelone, Espagne, et adoption de la nationalité espagnole.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexés aux présentes les procurations et mandats des actionnaires représentés, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts pour leur conférer la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL TOURISM DEVELOPMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société peut établir, fermer ou transférer des succursales et agences.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle a commencé son activité le 16 décembre 1997.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

Art. 5. Le capital social souscrit et libéré est fixé à neuf millions six cent soixante-sept mille sept cent dix euros (9.667.710,- EUR) représenté par trois cent quatre-vingt-dix mille (390.000) actions ordinaires nominatives d'une seule classe et série d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule sept cent quatre-vingt-neuf euros (24,789 EUR) chacune, numérotées de 1 à 390.000 inclus entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être représentées par des certificats unitaires ou représentatifs de plusieurs actions.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et neuf membres au plus, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour un mandat exercé à titre gratuit qui ne peut dépasser cinq ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration élit en son sein le président et le secrétaire. Il ne peut délibérer valablement que si la moitié de ses membres plus un membre sont présents ou représentés. Ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par le Président, le secrétaire et les membres présents aux séances.

Art. 9. Moyennant l'autorisation préalable de l'assemblée générale, le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur-délégué, qui pourra engager la société par sa signature individuelle.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique.

Art. 10. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblée Générale

Art. 11. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 12. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit le troisième jeudi du mois de novembre à onze heures au siège social de la société ou à tout autre endroit situé dans la même commune à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Les assemblées générales délibèrent et statuent conformément à la loi. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Les mandats devront être conférés par écrit pour chaque assemblée. Chaque action donne droit à une voix.

Titre III.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier juin et finit le trente et un mai de l'année suivante.

Art. 15. La constitution de la réserve légale s'effectue conformément à la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Edouard Bruin, Dirk Van Reeth et Jean-Paul Rosen de leurs postes d'administrateur de la société, ainsi que celle de la Société COMCOLUX S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

Monsieur José Janer Gonzalez, majeur, marié, de nationalité espagnole, avocat, Menorca 10, Palma de Mallorca, Espagne, et détenteur du numéro d'identification national espagnol 46.125.273- S.

L'assemblée décide de renouveler les mandats de:

- Monsieur Sebastian Llompart Cortes, majeur, marié, de nationalité espagnole, économiste, Menorca 10, Palma de Mallorca, Espagne, et détenteur du numéro d'identification national espagnol 41.348.946-Y.

- Monsieur Fernando-Miguel Martos Mackow, majeur, marié, de nationalité espagnole, avocat, Menorca 10, Palma de Mallorca, Espagne, et détenteur du numéro d'identification national espagnol 43.044.842-C.

L'assemblée autorise le conseil à nommer Monsieur Fernando-Miguel Martos Mackow administrateur-délégué.

Le mandat des administrateurs aura une durée de 5 ans.

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Barcelone, Avenida Diagonal, 523, 1^{er} étage. Cette résolution est prise avec effet à la date de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2. Premier paragraphe.** Le siège social est établi en Espagne, Barcelona, Avenida Diagonal, 523.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Graff, M. Strauss, St. Hadet, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2000, vol. 127S, fol. 31, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2000.

F. Baden.

(73431/200/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

INTERNATIONAL TOURISM DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Barcelona.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

F. Baden.

(73432/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CHEMOTECH S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Weiswampach.

H. R. Diekirch B 2.562.

Im Jahre zweitausend, am zwanzigsten November, am Gesellschaftssitz in Weiswampach, sind zur außerordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft CHEMOTECH S.A., eingetragen im Handelsregister zu Diekirch unter der Nummer B 2.562

- Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Herbert März, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

- Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretärin: Frau Rita Sawitzkaia, Kauffrau, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach.

- Der Präsident benennt als Stimmzähler: Herrn Herbert Plöcks, Marketingkaufmann, wohnhaft zu D-54616 Winterspelt-Eigelscheid, Im Brühl 30.

- Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Bestätigung des Verwaltungsrats und des Kommissars für weitere 6 Jahre

- Änderung der Unterschriftsberechtigung

- Umwandlung des Stammkapitals in Euro

II. Es wird festgestellt, daß die Aktionäre vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Alle Mitglieder des Verwaltungsrats werden mit heutigem Datum für ihre bisherige Tätigkeit vollständig entlastet und für weitere 6 Jahre ernannt.

2) Die Gesellschaft wird ab heutigem Datum vertreten durch die gemeinsame Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrats, zusammen mit Herrn Herbert März, vorgenannt, ohne finanzielle Beschränkung.

3) Der Kommissar wird mit heutigem Datum für seine bisherige Tätigkeit voll entlastet und für weitere 6 Jahre ernannt.

4) Das Stammkapital wird umgewandelt in 31.250,- Euro, eingeteilt in 1.250 Aktien mit einem Nominalwert von jeweils 25,- Euro.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Weiswampach, den 20. November 2000.

Enregistré à Clervaux, le 13 décembre 2000, vol. 209, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(93234/703/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 décembre 2000.

YOU and WE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Diekirch B 3.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(93287/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2000.

KKB INVEST S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins.
H. R. Luxemburg B 67.492.

Im Jahre zweitausend, am vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Alphonse Lentz, mit Amtssitz zu Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft KKB INVEST S.A., Société Anonyme, mit Sitz in L-1313 Luxemburg, 16, rue des Capucins, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 10. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 25. Februar 1999, Nummer 121, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Lennart Stenke, Direktor, wohnhaft zu Luxemburg.

Zum Schriftführer wird Frau Edmée Hinkel, Privatbeamtin, wohnhaft zu Remich ernannt.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Francis Welscher, Privatbeamter, wohnhaft zu Bascharage.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 EUR) mit Rückwirkung zum 1. Januar 2000.

Abschaffung des Nennwertes der Aktien in Luxemburger Franken.

2) Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von achtundachtzigtausend Euro (88.000,- EUR), um es von dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 EUR) auf einhundertachtzehntausendneuhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (118.986,69 EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von zweitausendsiebenhundertfünfzig (2.750) neuen Aktien mit einem Wert von je zweiunddreissig Euro (32,- EUR), zahlbar mit zusätzlichem Emissionsaufgeld von eintausenddreizehn Komma einunddreissig Euro (1.013,31 EUR).

3) Zeichnung sämtlicher neu auszugebenden Aktien und gänzliche Einzahlung des neuen Kapitals mit Emissionsaufgeld durch den Hauptaktionär durch Bareinlage.

Verzicht auf Zeichnung des anderen Aktionärs.

4) Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von eintausenddreizehn Komma einunddreissig Euro (1.013,31 EUR) eingezahlt aus den Emissionsaufgeldern der Gesellschaft, um es auf den abgerundeten Betrag von einhundertzwanzigtausend Euro (120.000,- EUR) zu bringen, ohne Schaffung von neuen Aktien.

5) Festlegung der Nominalwertbenennung der Aktien auf zweiunddreissig Euro (32,- EUR).

6) Festlegung des genehmigten Gesellschaftskapitals auf fünfhundertzwölftausend Euro (512.000,- EUR), eingeteilt in sechzehntausend (16.000) Aktien mit einem Nennwert von je zweiunddreissig Euro (32,- EUR).

7) Entsprechende Änderung des Artikels 3 Absatz 1 und 2 der Satzung.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen variertur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst die Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von einer Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken (1.250.000,- LUF) auf dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 EUR) mit Rückwirkung zum 1. Januar 2000.

Der Nennwert in Luxemburger Franken der Aktien wird abgeschafft.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst die Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von achtundachtzigtausend Euro (88.000,- EUR) um es von dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (30.986,69 EUR) auf einhundertachtzehntausendneuhundertsechundachtzig Komma neunundsechzig Euro (118.986,69 EUR) zu erhöhen, durch Schaffung von zweitausendsiebenhundertfünfzig (2.750) neuen Aktien mit einem Wert von je zweiunddreissig Euro (32,- EUR) welche mit denselben Rechten ausgestattet sind wie die bestehenden Aktien.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem der andere Aktionär auf sein ihm zustehendes Zeichnungsrecht verzichtet hat, erklärt der Hauptaktionär, die Gesellschaft GULFCREST INVESTMENTS S.A., mit Sitz in Swiss Bank Building, East 53 Street, Marbella, Panama City, hier vertreten durch Herrn Lennart Stenke, Direktor, wohnhaft zu Luxemburg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift gegeben zu Panama City am 24. Februar 1994, die neu ausgegebenen zweitausendsiebenhundertfünfzig (2.750) Aktien zu ihrem Wert von zweiunddreissig Euro (32,- EUR) zu zeichnen zusätzlich eines Emissionsaufgeldes von eintausenddreizehn Komma einunddreissig Euro (1.013,31 EUR) durch Bareinlage gänzlich einzuzahlen, so dass der

Gesellschaft der Betrag von neunundachtzigtausend dreizehn Komma einunddreissig Euro (89.013,31 EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Diese Zeichnung und Einzahlung wird durch die Versammlung genehmigt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst die Aufstockung des Aktienkapitals der Gesellschaft in Höhe von eintausenddreizehn Komma einunddreissig Euro (1.013,31 EUR) mittels Umwandlung des vorerwähnten Emissionsaufgeldes, um es auf den abgerundeten Betrag von einhundertzwanzigtausend Euro (120.000,- EUR) zu bringen, ohne Schaffung von neuen Aktien.

Vierter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst die Nominalwertbenennung der Aktien auf je zweiunddreissig Euro (32,- EUR) festzusetzen.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschaft beschliesst das genehmigte Gesellschaftskapital auf fünfhundertzwölftausend Euro (512.000,- EUR), eingeteilt in sechzehntausend (16.000) Aktien mit einem Nennwert von je zweiunddreissig Euro (32,- EUR) festzulegen.

Sechster Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 3 Absatz 1 und 2 der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

«**Art. 3.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einhundertzwanzigtausend Euro (120.000,- EUR), eingeteilt in dreitausendsiebenhundertfünfzig (3.750) Aktien mit einem Nennwert von je zweiunddreissig Euro (32,- EUR), die sämtlich voll eingezahlt wurden.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf fünfhundertzwölftausend Euro (512.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in sechzehntausend (16.000) Aktien mit einem Nennwert von je zweiunddreissig Euro (32,- EUR).»

Schätzung - Kosten

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird die Kapitalerhöhung mit dem Emissionsaufgeld abgeschätzt auf LUF 3.590.788,-.

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund dieser Kapitalerhöhung von ihr getragen werden, werden auf LUF 80.000,- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Stenke, E. Hinkel, F. Welscher, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 15 décembre 2000, vol. 464, fol. 20, case 2. – Reçu 35.908 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 décembre 2000.

A. Lentz.

(73447/221/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

KKB INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 67.492.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 décembre 2000.

A. Lentz.

(73448/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

IMPRIMERIE D'ETTELBRUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.

R. C. Diekirch B 1.157.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2000, vol. 547, fol. 46, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 21 décembre 2000.

Signature.

(93289/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2000.

BELLE ISLE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 36.421.

L'an deux mille, le seize novembre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BELLE ISLE INVESTISSEMENTS S.A., avec siège à Strassen, constituée par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, le 22 mars 1991, publié au Mémorial C, numéro 338 du 13 septembre 1991.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 septembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 548 du 15 novembre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, Senningerberg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Geneviève Baué, employée privée, Senningerberg.

La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés sont jointes en annexe et font ressortir que l'intégralité du capital social est présente, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour, prévoyant le transfert du siège de Strassen à Senningerberg et la suppression du capital autorisé.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de Strassen à Senningerberg, la suppression du capital autorisé, ainsi que les modifications afférentes des statuts.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 21 novembre 2000, vol. 415, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 décembre 2000.

E. Schroeder.

(73197/228/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

BELLE ISLE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 36.421.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 décembre 2000.

E. Schroeder.

(73198/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

CREDIT LYONNAIS CAPITAL I S.C.A.,

Société en commandite par actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.440.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue le 6 décembre 2000*

A partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital social de 4.476.000,- FRF est converti à EUR 682.361,80 puis augmenté par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à EUR 684.828,- représenté par 1 action d'une valeur nominale de EUR 1.530,-, 25.000 actions ordinaires et 421.600 actions préférentielles non cumulatives avec une valeur nominale de FRF 1,53. Suite à cette résolution, l'assemblée a constaté que seul l'article 5 des statuts a été modifié et prend la teneur suivante:

«**Art. 5. 1.** La société a un capital autorisé et émis de EUR 684.828,- (six cent quatre-vingt-quatre mille huit cent vingt-huit euros), représenté par une (1) action d'une valeur nominale de 1.530,- EUR (mille cinq cent trente euros) à souscrire par le Gérant (la «part de commandité»), vingt-cinq mille (25.000) actions ordinaires (les «actions ordinaires») et quatre cent vingt et un mille six cents (421.600) actions préférentielles non cumulatives (les «actions préférentielles») avec une valeur nominale d'un euro cinquante-trois centimes (1,53 euros) chacune.

Les actions préférentielles ont été émises avec une prime entièrement libérée de cent quatre-vingt-neuf euros et quatre centimes (EUR 189,04) par action, ce faisant un prix de souscription de cent quatre-vingt-dix euros cinquante-sept centimes (EUR 190,57) par Action Préférentielle et les Actions Ordinaires ont été émises à leur valeur nominale.

Art. 5. 2 (i) A tout moment après l'expiration de la troisième année à compter de la constitution de la Société et sous réserve de l'accord préalable de la Commission Bancaire en France (la «Commission Bancaire»), la Société pourra racheter en totalité ou en partie des Actions Préférentielles au prix de rachat de cent quatre-vingt-dix euros cinquante-sept centimes (EUR 190,57) par action plus un montant équivalent aux dividendes dus et non payés sur la Période de dividende en cours (telle que définie à l'article 22 ci-après) jusqu'à (mais à l'exclusion de) la date fixée pour le rachat (le «prix de Rachat»), ceci dans le respect des conditions prévues par la loi».

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2000, vol. 547, fol. 61, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(73268/019/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 71.979.

L'an deux mille, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg),

Agissant pour compte de la société anonyme DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 71.979.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- la société anonyme DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 951 du 11 décembre 1999, page 45640, et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis lors;

- le capital social souscrit de ladite société a été fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par cent (100) actions nominatives sans désignation de valeur nominale;

- lors de l'acte de constitution de la société anonyme DELTA CONCEPT INVESTISSEMENT S.A., prédésignée, toutes les cent (100) actions souscrites alors par les actionnaires, avaient été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit à concurrence de la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-);

- en date du 21 septembre 2000, ces mêmes actions ont été libérées en numéraire par les mêmes actionnaires, à concurrence de soixante-quinze pour cent (75%), soit un montant supplémentaire de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par les pièces justificatives de libération.

Le comparant, agissant en sa susdite qualité, déclare en outre, que suite à cette libération supplémentaire, les cent (100) actions sans désignation de valeur nominale et représentant l'intégralité du capital social, sont dorénavant entièrement libérées, et peuvent être converties par conséquent et au choix du propriétaire, en titres au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2000, vol. 855, fol. 17, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 décembre 2000.

J.-J. Wagner.

(73280/239/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2000.

LUXPRI-CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 100A, auf dem Kiemel.

R. C. Luxembourg B 5.129.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 18 décembre 2000, vol. 171, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LUXPRI-CENTER S.A.

Signature

(93309/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

S.A. DUFRAIS, SUCCURSALE DE MARNACH

Siège social: L-9764 Marnach, 9, Marburgstrooss.

S.A. DUFRAIS, SUCCURSALE DE WEISWAMPACH

Siège social: L-9990 Weiswampach, 100A, auf dem Kiemel.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 novembre 2000

Sont présents: Messieurs Edouard Detry et Patrick Barvaux.
La société anonyme G.D.F. représentée par Monsieur Henri Detry.

La réunion est ouverte à 14 heures

Ordre du jour:

Afin de se conformer aux dispositions légales luxembourgeoises relatives à nos deux succursales implantées au Grand-Duché de Luxembourg, le Conseil d'Administration décide de confirmer l'existence d'un fait nouveau et de réaffirmer des décisions prises antérieurement par le Conseil d'Administration de la S.A. BEL'AUBEL.

Point 1

Le présent Conseil d'Administration confirme l'existence d'un fait nouveau, motivé comme suit:

Suite à l'acte notarié du 21 septembre 2000 actant le transfert de patrimoine assimilé à une fusion par absorption avec réunion de toutes les actions en une seule main entre la société anonyme DUFRAIS (ci-après dénommée l'absorbante) et la société anonyme BEL'AUBEL (ci-après dénommée l'absorbée). Il en découle que l'absorbante reprendra l'entièreté des droits et engagements des deux succursales luxembourgeoises de Marnach et Weiswampach.

Ainsi, en continuité des faits actés antérieurement par le Conseil d'Administration de l'absorbée, l'activité poursuivie continuera à consister en la commercialisation, la distribution, le négoce de tous produits et denrées alimentaires et principalement de viandes, charcuteries, salaisons, préparations à base de viande, volaille, gibier et fromages.

Le Conseil d'Administration décide, en continuité des faits actés antérieurement par le Conseil d'Administration de l'absorbée, que chacune des succursales prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet ou sont susceptibles d'en promouvoir le développement ou l'extension. Ces succursales prendront la dénomination suivante:

S.A. DUFRAIS, Succursale de Marnach établie 9 Marburgstross, L-9764 Marnach

S.A. DUFRAIS, Succursale de Weiswampach établie 100A, Auf Dem Kiemel, L-9990 Weiswampach

Point 2

L'autorisation de commerce ayant été délivrée au nom de Monsieur Edouard Detry, le Conseil d'Administration propose, en continuité des faits actés antérieurement par le Conseil d'Administration de l'absorbée, de confier la gérance des succursales de Marnach et Weiswampach à Monsieur Edouard Detry, demeurant au 24, Tribezone, 4890 Thimister-Clermont (Belgique).

C'est ainsi que Monsieur Edouard Detry assurera également, en continuité des faits actés antérieurement par le Conseil d'Administration de l'absorbée, la gestion journalière de ces succursales luxembourgeoises. A cette fin, il dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion des affaires au Grand-Duché de Luxembourg et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion. Le Gérant peut en outre:

- a) Ouvrir des comptes bancaires et des lignes de crédit et en disposer.
- b) Souscrire à toutes les polices d'assurances nécessaires aux activités des succursales.
- c) Signer des chèques, émettre, accepter, endosser, cautionner, escompter tous les effets et traites à négocier.
- d) Signer tous documents d'expédition ou de réception de marchandises, de transport ou douaniers, ainsi qu'accepter au nom des succursales tous lettres, colis ou autre courrier, recommandé ou non.
- e) Représenter les succursales devant les tribunaux ou cours d'arbitrage, en tant que demandant ou défendant.
- f) Représenter les succursales auprès des autorités fiscales.
- g) Représenter les succursales auprès du Tribunal de Commerce, de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et du Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg
- h) Donner mandat à toute personne pour le représenter ou conférer à toute personne de son choix tels pouvoirs qu'il détermine.

D'autre part et toujours en continuité des faits actés antérieurement par le Conseil d'Administration de l'absorbée, Monsieur Rudi Schommers, domicilié Luxemburger Strasse, 68/2 à 4780 Saint-Vith (Belgique) assurera la gestion du personnel des succursales de Marnach et de Weiswampach.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.00 heures.

Les membres du Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Wiltz, le 12 décembre 2000, vol. 171, fol. 85, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93251/557/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2000.

ALDOLUX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Weiswampach.

H. R. Diekirch B 4.682.

Im Jahre zweitausend, am vierzehnten November, am Gesellschaftssitz in Weiswampach, sind zur außerordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft ALDOLUX S.A., eingetragen im Gesellschaftsregister zu Diekirch unter der Registernummer: B 4.682

Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Albrecht Schmitz, Verwaltungsratsvorsitzender, wohnhaft in B-3510 Hasselt, Diestersteenweg 298.

Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretärin Frau Marleen Leen, wohnhaft in B-3510 Hasselt, Diestersteenweg 298.

Der Präsident benennt als Stimmzähler Herrn Herbert März, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- Entlastung des Verwaltungsrats und Ernennung für weitere 6 Jahre
- Ernennung eines neuen Mitglieds des Verwaltungsrats
- Umwandlung des Stammkapitals in Euro
- Wiedereinsetzung des Sitzes der Gesellschaft

II. Es wird festgestellt, daß die Aktionäre vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Dem Verwaltungsrat wird für seine bisherige Tätigkeit vollständige Entlastung erteilt, alle Mitglieder des Verwaltungsrats werden für weitere 6 Jahre ernannt. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird erhöht auf vier.

2) Zum neuen Mitglied des Verwaltungsrats mit heutigem Datum ernannt: Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., mit Sitz in Weiswampach, hier vertreten durch Herrn Herbert März, vorgeannt.

3) Die Gesellschaft wird ab heutigem Datum vertreten durch gemeinsame Unterschrift der Gesellschaft U-BÜRO, S.à r.l., zusammen mit dem Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder zusammen mit zwei anderen Mitgliedern des Verwaltungsrats ohne finanzielle Beschränkung.

4) Das Stammkapital der Gesellschaft wird umgewandelt auf 31.250,- Euro, eingeteilt in 1.250 Aktien à 25,- Euro.

5) Der Sitz der Gesellschaft wird wieder neu festgesetzt in Weiswampach, 117, route de Stavelot

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Weiswampach, den 14. November 2000.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Der Präsident / Die Sekretärin / Der Stimmzähler

Enregistré à Clervaux, le 13 décembre 2000, vol. 209, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(93231/703/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 décembre 2000.

BERNSTEIN INTERNATIONAL AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Weiswampach.

H. R. Diekirch B 4.665.

Im Jahre zweitausend, am achtzehnten November, am Gesellschaftssitz in Weiswampach sind zur außerordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft BERNSTEIN INTERNATIONAL AG, eingetragen im Handelsregister zu Diekirch unter der Registernummer: B 4.665.

Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von: Herrn Herbert März, Unternehmensberater, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretär Frau Ingrid Reuter, Sekretärin, wohnhaft zu B-4784 St. Vith, Nieder-Emmels, 61A.

Der Präsident benennt als Stimmzähler: Herrn Raymond Fux, Bauingenieur, wohnhaft zu B-4783 St. Vith, Neidingen, 17A.

Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- Bestätigung der bisherigen Mitglieder des Verwaltungsrats für weitere 6 Jahre
- Ernennung eines neuen Mitglieds des Verwaltungsrates
- Änderung der Vertretungsberechtigung
- Umwandlung des Stammkapitals in Euro

II. Es wird festgestellt, daß die Aktionäre vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind, unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

1.) Der gesamte Verwaltungsrat wird für seine bisherige Tätigkeit vollständig entlastet und für weitere 6 Jahre bestätigt.

2.) Als zusätzliches Mitglied des Verwaltungsrats wird mit heutigem Datum ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Herbert März, Unternehmensberater, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

3.) Die Gesellschaft wird ab heutigem Datum vertreten durch die gemeinsame Unterschrift eines der Vorsitzenden des Verwaltungsrats zusammen mit der Gesellschaft U-BÜRO, S.à r.l., (vorgenannt).

4.) Das Stammkapital der Gesellschaft wird umgewandelt auf 31.250,- Euro, eingeteilt in 1.250 Aktien mit einem Nominalwert von jeweils 25,- Euro.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Weiswampach, den 18. November 2000.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Der Präsident / Die Sekretärin / Der Stimmzähler

Enregistré à Clervaux, le 13 décembre 2000, vol. 209, fol. 9, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(93232/703/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 décembre 2000.

ALCOTEX S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Weiswampach.

H. R. Diekirch B 5.124.

Im Jahre zweitausend, am zwanzigsten November, am Gesellschaftssitz in Weiswampach, sind zur außerordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft ALCOTEX S.A., eingetragen im Handelsregister zu Diekirch unter der Registernummer: B 5.124.

Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von: Herrn Herbert März, Unternehmensberater, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretär: Frau Ingrid Reuter, Sekretärin, wohnhaft zu B-4784 St. Vith, Nieder-Emmeis, 61A.

Der Präsident benennt als Stimmzähler: Herrn Günter Genten, Agronomingenieur, wohnhaft zu B-4780 St. Vith, Aachenerstrasse, 72.

Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- Entlassung eines Mitgliedes des Verwaltungsrates
- Ernennung eines neuen Mitgliedes des Verwaltungsrates
- Änderung der Vertretungsberechtigung
- Umwandlung des Stammkapitals in Euro

II. Es wird festgestellt, daß die Aktionäre vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind, unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

1.) Mit heutigem Datum wird aus dem Verwaltungsrat entlassen und für ihre Tätigkeit entlastet:

- Fräulein Isabel Genten, Studentin, wohnhaft in B-4780 St. Vith, Aachenerstrasse, 72.

2.) Als neues Mitglied des Verwaltungsrates wird mit heutigem Datum für die Dauer von 6 Jahren ernannt:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung U-BÜRO, S.à r.l., vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Herbert März, Unternehmensberater, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

3.) Die Gesellschaft wird ab heutigem Datum vertreten durch die gemeinsame Unterschrift des Präsidenten des Verwaltungsrates zusammen mit der Gesellschaft U-BÜRO, S.à r.l., (vorgenannt).

4.) Das Stammkapital der Gesellschaft wird umgewandelt in 31.250,- Euro, eingeteilt in 1.250 Aktien zu jeweils 25,- Euro.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Weiswampach, den 20. November 2000.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Der Präsident / Die Sekretärin / Der Stimmzähler

Enregistré à Clervaux, le 13 décembre 2000, vol. 209, fol. 9, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(93233/703/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 décembre 2000.

IMPRIMERIE DE WILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wiltz.

R. C. Diekirch B 212.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2000, vol. 547, fol. 22, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 décembre 2000.

Signature.

(93290/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2000.

MARIMA - HOLDING AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Weiswampach.

H. R. Diekirch B 4.249.

Im Jahre zweitausend, am einundzwanzigsten November, am Gesellschaftssitz in Weiswampach, sind zur außerordentlichen Generalversammlung erschienen, die Aktionäre der Gesellschaft MARIMA - HOLDING A.G., eingetragen im Handelsregister zu Diekirch unter der Nummer B 4.249

- Die Sitzung ist eröffnet unter der Präsidentschaft von Herrn Herbert März, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

- Der Präsident bestimmt als Sitzungssekretärin: Frau Rita Sawitzkaia, Kauffrau, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

- Der Präsident benennt als Stimmzähler: Herrn Willy Hamel, Kaufmann, wohnhaft in L-3357 Leudelange, Kiirchepad 2.

- Da das Büro jetzt vollständig besetzt ist, erklärt und bittet der Präsident folgende Akte zu verfassen:

I. Tagesordnung der Gesellschaft ist folgende:

- Entlassung und Entlastung des gesamten Verwaltungsrats

- Ernennung von neuen Mitgliedern des Verwaltungsrats

- Umwandlung des Stammkapitals in Euro

II. Es wird festgestellt, daß die Aktionäre vollständig erschienen sind, beziehungsweise durch Vollmacht vertreten sind unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre beschließen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Alle Mitglieder des Verwaltungsrats werden mit heutigem Datum entlassen und für ihre bisherige Tätigkeit vollständig entlastet.

2) Zu neuen Mitgliedern des Verwaltungsrats werden mit heutigem Datum ernannt für die Dauer von 6 Jahren:

1.) Herr Herbert März, Kaufmann, wohnhaft in L-9991 Weiswampach, 117 route de Stavelot

2.) Herr Willy Hamel, Kaufmann, wohnhaft in L-3357 Leudelange, Kiirchepad 2

3.) Herr Gaspard Moineau, Kaufmann, wohnhaft in B-4900 Spa, 19 rue Schaltin

4.) Frau Maria Fuhr, Kauffrau, wohnhaft in B-4845 Tiège, rue Troisfontaines 11B

3) Zu Vorsitzenden des Verwaltungsrats (administrateur-délégués) werden ernannt: Herr Herbert März und Herr Willy Hamel, vorgenannt

4) Die Gesellschaft wird ab heutigem Datum vertreten durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Vorsitzenden des Verwaltungsrats, ohne finanzielle Beschränkung.

5) Das Stammkapital wird umgewandelt in 31.250,- Euro, eingeteilt in 1.250 Aktien zu je 25,- Euro.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefaßt.

Weiswampach, den 21. November 2000.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Der Präsident / Die Sekretärin / Der Stimmzähler

Enregistré à Clervaux, le 13 décembre 2000, vol. 209, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(93235/703/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 décembre 2000.

**IMMOVIA S.A., Société Anonyme,
(Anc. GROUPE NAGA S.A.).**

Siège social: L-9530 Wiltz, 39, Grand-rue.

L'an deux mille, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROUPE NAGA S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 1, rue Hannelast, constituée suivant acte du notaire Erneux de Strainchamps (Belgique) en date du 30 mars 1992, transférée au Luxembourg suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Wiltz du 22 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 136 du 19 mars 1996, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Wiltz du 20 juin 1997, publié au susdit Mémorial C numéro 535 du 30 septembre 1997 et suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 11 février 1999, publié au susdit Mémorial C, numéro 472 du 21 juin 1999.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Thierry Hernalsteen, administrateur de sociétés, demeurant à L-9186 Stegen, 4, Medernacherstrooss,

qui désigne comme secrétaire Gaston Pereaux, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Patrick Talazac, administrateur de sociétés, demeurant à Serinchamps (Belgique), 11, rue du Village.

Le Président expose d'abord que:

I.- La présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Cession de la totalité des actions par Gaston Pereaux, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg à Thierry Hernalsteen, administrateur de sociétés, demeurant à L-9186 Stegen, 4, Medernacherstrooss et à Patrick Talazac, administrateur de sociétés, demeurant à Serinchamps (Belgique), 11, rue du Village, pour le prix de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

Fixation de l'adresse de la société.

Changement de la dénomination de la société en IMMOVIA S.A. Modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

Acceptation de la démission des trois administrateurs respectivement de l'administrateur-délégué et décharge aux administrateurs démissionnaires.

Nomination de trois nouveaux administrateurs respectivement d'un administrateur-délégué et fixation de la durée de leur mandat.

Acceptation de la démission du commissaire aux comptes. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant, délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Gaston Pereaux, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg déclare céder à Thierry Hernalsteen, administrateur de sociétés, demeurant à L-9186 Stegen, 4, Medernacherstrooss, deux cent neuf (209) actions de la société susdite pour le prix de cinq cents francs (500,- LUF) et à Patrick Talazac, administrateur de sociétés, demeurant à Serinchamps (Belgique), 11, rue du Village, deux cent neuf (209) actions de la société susdite pour le prix de cinq cents francs (500,- LUF).

Les cessionnaires seront propriétaires des actions leur cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter du 28 novembre 2000.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux actions cédées.

Les cessions ont été payées par les cessionnaires au cédant avant la passation des présentes et hors de la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Gaston Pereaux, susdit, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la dite société, accepte au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1890 du Code civil et dispense les cessionnaires de faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

Deuxième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-9530 Wiltz, 39, Grand-rue.

Troisième résolution

La dénomination de la société est changée en IMMOVIA SA.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais le teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMOVIA S.A.»

Cinquième résolution

La démission de:

Gaston Pereaux, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué;

Jeanne Claude, administrateur de sociétés, demeurant à F-30630 Goudargues, administrateur;

Nathaly Pereaux, administrateur de sociétés, demeurant à B-5000 Namur, administrateur,

est acceptée et décharge leur est accordée.

Sixième résolution

Sont nommés comme nouveaux administrateurs:

Thierry Hernalsteen, administrateur de sociétés, demeurant à L-9186 Stegen, 4, Medernacherstrooss.

Patrick Talazac, administrateur de sociétés, demeurant à Serinchamps (Belgique), 11, rue du Village.

La société anonyme BUSINESS IS BUSINESS S.A., avec siège social à L-9537 Wiltz, 5, avenue de la Gare.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués et de fixer leurs pouvoirs.

Septième résolution

La démission de Marie J. Bertrand, réviseur d'entreprises, demeurant à Mamer, de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est accordée.

Huitième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société CASSINI ASSET MANAGEMENT INC., avec siège social 24 De Castro Street, Wickhams, Cay 1, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2006.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Réunion du Conseil d'Administration

Suite à l'Assemblée générale les membres du Conseil d'Administration se sont réunis et ont décidé de nommer Thierry Hernalsteen, administrateur de sociétés, demeurant à L-9186 Stegen, 4, Medernacherstrooss comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2006.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Hernalsteen, G. Pereaux, P. Talazac, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 4 décembre 2000, vol. 464, fol. 14, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 décembre 2000.

R. Arrensdorff.

(93244/218/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 décembre 2000.

IMMOBILIERE DE CHRISTNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 120, rue de Gilsdorf.

R. C. Diekirch B 2.225.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille, le onze décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société IREPRO-INTERNATIONAL REAL ESTATE PROMOTORS S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, ici représentée par deux de ses administrateurs, Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Bertrange et Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE DE CHRISTNACH, S.à r.l., ayant son siège social à L-9234 Diekirch, 120, rue de Gilsdorf, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch le 28 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 404 du 23 octobre 1991, inscrite au registre de commerce de Diekirch sous le numéro B 2.225.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à la somme d'un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

3. Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

4. Qu'en tant qu'associée unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société avec effet à ce jour.

5. Que la comparante déclare alors et requiert le notaire soussigné de constater que la société IMMOBILIERE DE CHRISTNACH, S.à r.l., est dissoute et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les parts sociales, est investie de tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette société, dont la liquidation se trouve ainsi définitivement clôturée.

6. Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exercice de son mandat jusqu'au moment de la dissolution.

7. Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'ancien gérant où ils seront conservés pendant cinq années.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Bittler, Y. Schmit, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 décembre 2000, vol. 464, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 décembre 2000.

A. Lentz.

(93277/221/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2000.

IMMO-GIRST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6559 Girst, 1, Duerfstrooss.

STATUTS

L'an deux mille, le douze décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

A comparu:

Madame Sylvie Monnertz, sans état particulier, épouse de Alphonse Lickes, née à Esch-sur-Alzette le 20 août 1956, demeurant à L-6559 Girst, 1, Duerfstrooss.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'elle suit les statuts d'une société à responsabilité qu'elle va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé par la comparante une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet.

La société a pour objet:

- l'exploitation d'une agence immobilière,
- les opérations d'agence et de conseil en assurance.

La société peut effectuer toutes opérations d'assurance par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées. Elle pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Dénomination.

La société prend la dénomination de IMMO-GIRST, S.à r.l.

Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi à Girst.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 6. Capital social.

Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, attribuées en totalité à l'associée unique, Sylvie Monnertz, demeurant à Girst, préqualifiée, en rémunération de son apport.

La somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve partant, dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant une décision de l'associé unique ou l'accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calculera sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.

Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance.

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Inventaire, Bilan.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprendra lorsque ce dixième sera entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution, Liquidation.

Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale.

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2000.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 on été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à quarante-trois mille (43.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associée unique Madame Sylvie Monnertz se désigne elle-même comme gérante unique, pour toutes les branches, de la société à responsabilité limitée IMMO-GIRST, S.à r.l., pour une durée illimitée.

Elle engage valablement la société, par sa seule signature, sans limitation de sommes.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-6559 Girst, 1, Duerfstrooss.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la comparante, celle-ci connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Monnertz, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2000, vol. 509, fol. 93, case 2. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 14 décembre 2000.

J. Gloden.

(93285/213/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2000.

YOU and WE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Diekirch B 3.279.

L'an deux mille, le trente novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

La SPRL SOLVACOM COMPANY MANAGEMENT, avec siège social à B-2060 Anvers, 50, Merksemsestraat, ici représentée par son gérant Jean-Pierre Schollaert, gérant, demeurant à B-2040 Anvers, Putsebaan 30-32, nommé aux fonctions de gérant ainsi qu'il résulte d'un extrait du Recueil des Sociétés commerciales et agricoles-Annexe au Moniteur Belge du 20 juillet 1999, page 109,

propriétaire de cent (100) parts sociales de YOU and WE, S.à r.l., avec siège social à L-951 5 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdorff de Wiltz, en date du 31 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 518 du 10 octobre 1995.

En vertu d'une cession de part sous seing privé datée du 23 novembre 2000, Willem Coekelbergs, sousdit, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la dite société YOU and WE, S.à r.l., à la susdite SPRL SOLVACOM COMPANY MANAGEMENT.

Willem Coekelbergs, commerçant, demeurant à B-2880 Bornem, 31, Boomstraat, ici représenté par la SPRL SOLVACOM COMPANY MANAGEMENT, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 29 novembre 2000, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède conformément à l'article 1690 du Code civil et dispense le cessionnaire de faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

La susdite procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Puis la SPRL SOLVACOM COMPANY MANAGEMENT déclare céder à Paulo Jorge Dos Santos Craveiro Martins Moço, indépendant, demeurant à B-1150 Woluwe-St-Pierre, 71 B2, avenue Charles Thielemans,

cent (100) parts sociales de la Société, pour le prix de trois cent cinquante mille francs (350.000,- LUF), ce acceptant.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter du 24 novembre 2000.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire à la cédante avant la passation des présentes et hors de la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite Willem Coekelbergs, susdit, représenté comme il est dit ci-avant, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société la cession qui précède conformément à l'article 1690 du Code civil et dispense le cessionnaire de faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Finalement, l'associé unique Paulo Jorge Dos Santos Craveiro Martins Moço, susdit, prend les résolutions suivantes:

- 1) Il donne son agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.
- 2) Il décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6.

Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Paulo Jorge Dos Santos Craveiro Martins Moço, prénommé.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.»

3) Il accepte la démission de Willem Coekelbergs, prénommé, de sa fonction de gérant avec effet au 24 novembre 2000 et lui donne décharge de ses fonctions.

4) Il se nomme gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Schollaert, P. Dos Santos Craveiro Martins Moço, R. Arrensдорff.

Enregistré à Remich, le 4 décembre 2000, vol. 464, fol. 14, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 décembre 2000.

R. Arrensдорff.

(93245/218/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2000.

IMMOROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.

R. C. Diekirch B 5.541.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 4 décembre 2000

La séance est ouverte à 20.00 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Bossicard, demeurant au 11, rue de l'ancienne Gare à B-6800 Libramont.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sternon Pascale, qui demeure 20, rue des Eaux Bonnes à B-6860 Louftémont.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Isabelle Philipin, 8, rue du Bois brûlé à B-6810 Izel-Gare.

Tous les membres de la société sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents;
- qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital est présente ou représentée, de sorte que la présente assemblée a pu se réunir sans publication préalable d'avis de convocation. Les actionnaires présents déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement;
- que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de deux administrateurs.
2. Nomination de nouveaux administrateurs.
3. Décharge aux administrateurs.
4. Divers.

Le point n° 1 est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée décide d'entériner la démission des administrateurs suivants:

Youcken Isabelle,

Lalot Etienne.

Le point n° 2 est abordé:

Deux nouveaux administrateurs sont nommés:

1) La S.A. SOFIROM, 18, route de Bigonville à L-8832 Rombach, représentée par son administrateur-délégué Philippe Bossicard.

2) La S.A. FIDUCIAIRE DE ROMBACH, 18, route de Bigonville à L-8832 Rombach, représentée par son administrateur-délégué Philippe Bossicard.

Le point n° 3 est abordé:

A l'unanimité, l'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs Isabelle Youcken et Etienne Lalot pour leur mandat.

Le point n° 4 est abordé:

Aucun point divers n'est évoqué.

I. Philipin / P. Sternon / P. Bossicard
Scrutateur / Secrétaire / Président

Assemblée Générale Ordinaire du 4 décembre 2000

Liste de présence

<i>Noms des actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Signatures</i>
LUXFIBEL, S.à r.l., 18, route de Bigonville, L-8832 Rombach.	50	Signature
SOFIROM S.A., 18, route de Bigonville, L-8832 Rombach.	50	Signature
Total:	100	

P. Bossicard / P. Sternon / I. Philipin
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2000, vol. 267, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(93283/999/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2000.

BON GEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen.
R. C. Diekirch B 4.791.

Assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 1999

Le 21 octobre 1999 s'est réunie à Mersch/Agrocenter l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme BON GEL S.A., ayant son siège social à Redange-sur-Attert, rue de Niederpallen, inscrite au registre de commerce de Diekirch sous le n° B 4.791, constituée comme société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 18 mai 1998, publié au Mémorial C n° 552 du 29 juillet 1998.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. Jos Ewert.

L'assemblée choisit comme secrétaire Mme Geneviève Meyer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Marie-Lou Weiler.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de L'assemblée déclarent se référer.

L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

1.- Acceptation de la démission de Mme Frieda Bongers comme administrateur et de M. René Moris comme commissaire aux comptes avec décharge.

2.- Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration et d'un nouveau commissaire aux comptes.

3.- Nomination d'un administrateur-délégué.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour et, après délibération, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte, à l'unanimité, la démission de Mme Frieda Bongers, employée privée, demeurant à B-6700 Arlon, 41-1, rue François Boudart, comme administrateur-délégué et de M. René Moris, demeurant à L-2167 Luxembourg, 30, rue des Muguets, comme commissaire aux comptes.

Pleine et entière décharge de l'exécution de leur mandat leur est accordée.

Deuxième résolution

Est nommée administrateur pour une durée de 6 ans: Mme Andrée Maquil, employée privée, demeurant à L-1622 Luxembourg, 5, rue St. Gengoul.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans: MONTBRUN REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-2014 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

Troisième et dernière résolution

Est nommé administrateur-délégué pour une durée de 6 ans: M. Jos Ewert, employé privé, demeurant à L-6940 Niederanven, 166, route de Trèves.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Enregistré à Mersch, le 14 décembre 2000, vol. 126, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(93288/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 décembre 2000.

FLORALIES ARDENNAISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9631 Allerborn, 5, route de Bastogne.

R. C. Diekirch B 4.664.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 18 décembre 2000, vol. 171, fol. 86, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FLORALIES ARDENNAISES, S.à r.l.

Signature

(93311/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

INTERNATIONAL TRADE & SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société EURAF TRADING (INTERNATIONAL) LIMITED, avec siège social 41/42, Victoria House, 26 Main Street, Gibraltar,

représentée par Monsieur Jean-Pierre Hologne, comptable, demeurant à B-1081 Bruxelles, 80, rue Omer Lepreux (Belgique),

agissant en vertu d'une procuration générale sous seing privé, donnée par les administrateurs de ladite société le 15 juin 2000, dont copie certifiée,

2.- La société anonyme BUSINESS AGENCY LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A. en abrégé B.A.L. Int. établie et ayant son siège social à L-9530 Wiltz, 39, Grand-rue,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, section B sous le numéro 4.425,

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Thierry Hernalsteen, administrateur de sociétés, demeurant à L-9186 Stegen, 4, Medernacherstrooss,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux, et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société sous la dénomination de INTERNATIONAL TRADE & SERVICES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Wiltz.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- l'importation, l'exportation, la vente en gros, la représentation, la location et la maintenance de tous produits et de toutes marchandises de quelque nature que ce soit,

- la consultance dans les domaines informatiques, financiers, administratifs et commerciaux,

- la mise en valeur et la gestion de patrimoines mobilier et immobilier propres,

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachés.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. A défaut de président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication.

Une décision prise par un ou plusieurs écrits, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2001.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2002.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 55.000,- LUF.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, présents ou représentés comme dit ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société EURAF TRADING (INTERNATIONAL) LIMITED, prénommée, mille deux cent quarante actions	1.240
2.- La société anonyme BUSINESS AGENCY LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A. en abrégé B.A.L. Int., 10 prénommée, dix actions	10
Total des actions: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes ces actions ont été immédiatement intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-9540 Wiltz, 5, avenue de la Gare,
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, celui des commissaires à un.

Sont appelées aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005.

1.- La société anonyme BUSINESS AGENCY LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A. en abrégé B.A.L. Int., établie et ayant son siège social à L-9530 Wiltz, 39, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, section B sous le numéro 4.425,

2.- La société EURAF TRADING (INTERNATIONAL) LIMITED, avec siège social 41/42, Victoria House, 26 Main Street, Gibraltar,

3.- La société A.L.M. EUROPA LTD, avec siège social 5A, St Jame's Street, Dover, Kent CT16 1QD (Royaume-Uni), ici représentée par son directeur Monsieur Francis Dossogne, administrateur de société, demeurant à Londres EC2A 45D 140, Tabernacle Street (Grande-Bretagne),

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2005, la société CASSINI ASSET MANAGEMENT INC, avec siège social 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme INTERNATIONAL TRADE & SERVICES S.A., à savoir:

1.- La société anonyme BUSINESS AGENCY LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A. en abrégé B.A.L. Int., établie et ayant son siège social à L-9530 Wiltz, 39, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, section B sous le numéro 4.425,

2.- La société EURAF TRADING (INTERNATIONAL) LIMITED, avec siège social 41/42, Victoria House, 26 Main Street, Gibraltar,

3.- La société A.L.M. EUROPA LTD, avec siège social 5A, St Jame's Street, Dover, Kent CT16 1QD (Royaume-Uni), lesquels, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent la société EURAF TRADING (INTERNATIONAL) LIMITED, prénommée, administrateur-déléguée, chargée de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Hologne, T. Hernalsteen, F. Dossogne, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2000, vol. 127S, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 19 décembre 2000.

P. Decker.

(93303/206/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 décembre 2000.

MEEUWISSEN, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9662 Kaundorf, 1, an der Driicht.

R. C. Diekirch B 4.893.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2000, vol. 171, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

MEEUWISSEN, GmbH

Signature

(93308/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

GAUL & CLEES «MENUISERIE», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wincrange, 36, route de Boevange.

R. C. Diekirch B 1.327.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 19 décembre 2000, vol. 171, fol. 89, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

GAUL & CLEES «MENUISERIE», S.à r.l.

Signature

(93310/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

FELTEN FRERES ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9775 Weicherdange.

R. C. Diekirch B 4.618.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 19 décembre 2000, vol. 171, fol. 89, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FELTEN FRERES ET FILS, S.à r.l.

Signature

(93312/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

BIRCHEN & LANNERS «ELECTRICITE», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, 4, rue Castille.

R. C. Diekirch B 1.896.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Wiltz, le 18 décembre 2000, vol. 171, fol. 87, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BIRCHEN & LANNERS «ELECTRICITE», S.à r.l.

Signature

(93314/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

LEO THIEX ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9292 Diekirch, 4, rue Wathelet.

R. C. Diekirch B 2.312.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 7 décembre 2000, vol. 267, fol. 8, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(93316/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

GARDEN CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 39, rue Prince Henri.

R. C. Diekirch B 3.213.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 7 décembre 2000, vol. 267, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(93317/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

MEYER CHRISTIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9909 Troisvierges.

R. C. Diekirch B 2.713.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2000, vol. 267, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

(93322/798/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 décembre 2000.

MEYER CHRISTIAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9909 Troisvierges.

R. C. Diekirch B 2.713.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 22 décembre 2000, vol. 267, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COFINOR S.A.

Signature

(93323/798/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 décembre 2000.

BOUCHERIE MATHIEU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 68, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 4.214.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 7 décembre 2000, vol. 267, fol. 8, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(93318/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 décembre 2000.

PRIEQUITY FUND.

Le Conseil d'Administration de PRIEQUITY MANAGEMENT S.A. constate que toutes les parts en circulation du Fonds PRIEQUITY FUND ont été rachetées sur base de la valeur nette d'inventaire calculée en date du 30 juin 2001.

Dès lors, le Conseil d'Administration constate que PRIEQUITY FUND a été fermé en date du 30 juin 2001 et que, en conséquence, PRIEQUITY FUND sera rayé de la liste officielle des organismes de placement collectif.

Les livres et documents relatifs à PRIEQUITY FUND resteront déposés pendant au moins 5 ans au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour PRIEQUITY FUND

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

(03510/755/15)

PRIBOND FUND.

Le Conseil d'Administration de PRIBOND MANAGEMENT S.A. constate que toutes les parts en circulation du Fonds PRIEQUITY FUND ont été rachetées sur base de la valeur nette d'inventaire calculée en date du 30 juin 2001.

Dès lors, le Conseil d'Administration constate que PRIBOND FUND a été fermé en date du 30 juin 2001 et que, en conséquence, PRIBOND FUND sera rayé de la liste officielle des organismes de placement collectif.

Les livres et documents relatifs à PRIBOND FUND resteront déposés pendant au moins 5 ans au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2001.

Pour PRIBOND FUND

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

(03511/755/15).

ACTIVEST LUX EMERGING MARKETS GARANTIE 06/2001, Fonds Commun de Placement.

Auflösung des Sondervermögens

Die Laufzeit des Sondervermögens endete zum 29. Juni 2001. Die Ausschüttung des Liquidationserlöses an die Anteilhaber fand ab dem 3. Juli 2001 statt.

Die Laufzeit des Sondervermögens endete zum 29. Juni 2001. Die Ausschüttung des Liquidationserlöses an die Anteilhaber fand ab dem 3. Juli 2001 statt.

Liquidationserlös/Anteil (inkl. Steuer) 68,66 EUR

Die Depotbanken können den Liquidationserlös ab dem 3. Juli 2001 (Zahlbarkeitstag) bei der Bayerischen Hypo- und Vereinsbank AG, München, abrufen. Die steuerlichen Informationen entnehmen Sie bitte dem Rechenschaftsbericht. Die vorstehende Gattung schied ab dem 3. Juli 2001 aus der Girosammelverwahrung aus.

ACTIVEST

Die Investmentgruppe der HypoVereinsbank

(03515/250/15)

FACARA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.839.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 juillet 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03431/534/16)

Le Conseil d'Administration.

CASHMERE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 42.640.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 25 juillet 2001 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03432/534/16)

Le Conseil d'Administration.

REVEDAFLO, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 51.340.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 23 juillet 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03433/534/16)

Le Conseil d'Administration.

LYERE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.170.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 25 juillet 2001 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2000;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (03498/045/18)

Le Conseil d'Administration.

24181

FREDIFRA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 59.523.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 23 juillet 2001 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (03434/534/16)

Le Conseil d'Administration.

CONCEPT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 62.838.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 20 juillet 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Conversion du capital social en euro dans le cadre des dispositions légales;
7. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
8. Divers.

I (03456/546/21)

Le Conseil d'Administration.

MULTI-FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.824.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of MULTI-FUNDS, SICAV will be held at L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch, on July 11, 2001 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations as per March 31, 2001.
3. Appropriation of net results.
4. Discharge to the Directors and to the Auditors in respect of the performance of their duties for the financial year ended March 31, 2001.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

No quorum for the annual general meeting is required and decisions will be taken at a simple majority of the votes of shareholders present or represented at the meeting.

The official language of the Meeting will be English.

In order to attend the meeting of July 11, 2001 at 3.00 p.m., the owners of bearer shares will have to deposit their shares 5 clear days before the meeting at the offices of CREDIT EUROPEEN, 52, route d'Esch, Luxembourg or any office or branch of ING BANK N.V.

I (03516/755/25)

The Board of Directors.

INVESTA FOOD AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 44.489.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 juillet 2001 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers.

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra consécutivement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Conversion en euros du capital social en conformité avec les dispositions de la loi du 10 décembre 1998.

I (03469/506/22)

Le Conseil d'Administration.

M.A.F.X. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 81.721.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juillet 2001 à 14.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (03501/696/15)

Le Conseil d'Administration.

ING INDEX LINKED FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.912.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ING INDEX LINKED, SICAV will be held at L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch, on July 11, 2001 at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations as per March 31, 2001.
3. Appropriation of net results.
4. Discharge to the Directors and to the Auditors in respect of the performance of their duties for the financial year ended March 31, 2001.
5. Miscellaneous.

No quorum for the annual general meeting is required and decisions will be taken at a simple majority of the votes of shareholders present or represented at the meeting.

The official language of the Meeting will be English.

In order to attend the meeting of July 11, 2001 at 2.00 p.m., the owners of bearer shares will have to deposit their shares 5 clear days before the meeting at any office of CREDIT EUROPEEN, 52, route d'Esch, Luxembourg or at any company associated to ING GROUP.

I (03517/755/24)

The Board of Directors.

HOLIDAY INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 9.783.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 juillet 2001 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du bilan statutaire et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
2. Approbation du bilan consolidé et du compte de pertes et profits consolidés au 31 décembre 2000 et affectation des résultats.
3. Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2000.
5. Désignation du commissaire.
6. Nominations.
7. Divers.

Afin de pouvoir participer à l'assemblée générale statutaire, les actionnaires devront déposer leurs actions au plus tard huit (8) jours francs avant la date de cette assemblée auprès du siège de la société 17, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

I (03499/000/22)

Le Conseil d'Administration.

HOLIDAY INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 9.783.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le jeudi 20 juillet 2001 à 12.00 heures au siège social de la société, 17, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, en vue de débattre sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. conversion du capital social en Euros,
2. diminution du capital arrondi au millième vers le bas, absorption dans le compte pertes et profits reportées,
3. renouvellement du capital autorisé,
4. changement du capital de 10,- U.S. dollars par action en actions sans mention de la valeur nominale,
5. modifications subséquentes de l'article 5 alinéas 1, 2, et 5; et des articles 8 et 22 des statuts,
6. coordination des statuts,
7. renouvellement du mandat des organes sociaux (administrateurs et commissaires),
8. divers.

Les actionnaires désirant assister à la présente assemblée générale sont tenus de déposer leurs actions au siège social de la société au plus tard pour le vendredi 13 juillet 2001.

I (03500/000/22)

STAPNORTH INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 65.246.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juillet 2001 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (03502/696/17)

Le Conseil d'Administration.

FINAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 81.719.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juillet 2001 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (03503/696/15)

Le Conseil d'Administration.

T.Z.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 81.690.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juillet 2001 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (03505/696/14)

Le Conseil d'Administration.

ANDRACORD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 50.478.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg, 12-16, rue Monterey, le 1^{er} août 2001 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan, du compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes quant à l'exercice sous revue.
4. Démission et décharge de deux administrateurs démissionnaires jusqu'au jour de l'assemblée.
5. Nomination de deux administrateurs.
6. Conversion de la monnaie d'expression du capital souscrit de francs belges en euro.
7. Augmentation du capital converti dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 concernant la conversion du capital en euro des sociétés commerciales.
8. Conversion de la monnaie d'expression du capital autorisé de francs belges en euro.
9. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
10. Divers.

I (03512/029/23)

Le Conseil d'Administration.

MARINED S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 43.325.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 19. Juli 2001 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses und Ergebniszuweisung per 31. März 2000 und 2001

3. Entlastung des Verwaltungsrats und des Kommissars
4. Annahme des Rücktritts sämtlicher Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars
5. Sonderentlastung des Verwaltungsrats und des Kommissars für die Zeit vom 1. April 2001 bis zum Zeitpunkt dieser Generalversammlung
6. Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften
7. Verschiedenes

I (03518/795/20)

Der Verwaltungsrat.

LUXRAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 79.552.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 juillet 2001* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03193/534/16)

Le Conseil d'Administration.

LUXLOG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.414.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 juillet 2001* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03194/534/16)

Le Conseil d'Administration.

LACTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C. Luxembourg B 50.997.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *lundi 16 juillet 2001* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03213/755/18)

Le Conseil d'Administration.

LOOPING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.335.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 juillet 2001* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (03195/534/17)

Le Conseil d'Administration.

INTERCHARTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 15.101.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 juillet 2001* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03197/534/16)

Le Conseil d'Administration.

BEST PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C. Luxembourg B 11.289.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *13 juillet 2001* à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03216/534/16)

Le Conseil d'Administration.

LABORATOIRES PHARMEDICAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C. Luxembourg B 8.201.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *July 13, 2001* at 5.00 p.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts as at December 31, 1999 and December 2000 and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor thereon.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1999 and December 31, 2000.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.

6. Authorization to the board of directors to proceed with the formalities of conversion of the share capital and the authorized capital into Euro, to increase the share capital and the authorized capital, to adapt or suppress the face value of the shares and to adapt the by-laws in accordance with the law of December 10, 1998 amending the law of August 10, 1915 on commercial companies.

7. Miscellaneous.

II (03215/534/22)

The board of directors.

TREFLE A 4F, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.173.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 12 juillet 2001 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03217/534/16)

Le Conseil d'Administration.

T.G. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 60.923.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juillet 2001 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (03238/806/16)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE DES BOIS TROPICAUX (C.B.T.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 31.141.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 12 juillet 2001 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Conversion du capital social en euros dans le cadre des dispositions légales;
7. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
8. Divers.

II (03340/546/21)

Le Conseil d'Administration.

INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Helfent/Bertrange, 14A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 56.565.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held at the address of the registered office, on Wednesday 18th July 2001 at 11.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts as of December 31st, 2000 and of the reports of the Board of Directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as of December 31st, 2000.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Authorization to be granted to the Board of Directors to delegate the daily management and the representation of the corporation to any of its members.
6. Miscellaneous.

II (03317/000/20)

The Board of Directors.

NOPAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.459.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 13 juillet 2001 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de la liquidation
4. Indication de l'entree où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

II (03276/795/16)

Le Liquidateur.

CONVENTUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.125.

La première Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée pour le 13 juin 2001, n'ayant pas obtenu le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CONVENTUM à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 juillet 2001 à 10.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification des articles 12 et 30 des statuts afin de prévoir la désolidarisation des compartiments.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès de:

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme
14, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts coordonnés comprenant les changements proposés ainsi que le projet du prospectus d'émission sont à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social et auprès de l'agent administratif de la Sicav.

Entre-temps, les Actionnaires qui seraient opposés aux changements proposés peuvent demander le remboursement de leurs actions aux conditions du prospectus d'émission sans application de frais de sortie.

II (03298/755/27)

Le Conseil d'Administration.

HEVEA HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 59.910.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 12 juillet 2001 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (03338/546/19)

Le Conseil d'Administration.

DANISKA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 42.679.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 12 juillet 2001 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Conversion du capital social en euros dans le cadre des dispositions légales;
7. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
8. Divers.

II (03341/546/21)

Le Conseil d'Administration.

SAVALOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.043.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société, tenue de façon extraordinaire qui se tiendra le 13 juillet 2001 à 11.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture des rapports de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur les exercices clos aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999 et approbation des comptes annuels arrêtés aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999;
2. Affectation des résultats des exercices clôturés aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat pour les exercices clos aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999;
4. Ratification des cooptations intervenues le 24 mars 2000;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard de Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (03406/755/23)

Le Conseil d'administration.

24190

VIOOLTJE INVESTERING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 31.153.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 12 juillet 2001 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Conversion du capital social en euros dans le cadre des dispositions légales;
7. Divers.

II (03346/546/20)

Le Conseil d'Administration.

OCEANIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juillet 2001 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

II (03388/000/17)

Le Conseil d'Administration.

BENNY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.618.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 juillet 2001 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03373/696/15)

Le Conseil d'Administration.

SIDETEX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 27.597.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 12 juillet 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (03345/546/19)

Le Conseil d'Administration.

DELAGE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 72.487.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 12 juillet 2001 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (03347/546/19)

Le Conseil d'Administration.

VIVIS INVESTMENT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 70.696.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le jeudi 12 juillet 2001 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2000;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (03348/546/19)

Le Conseil d'Administration.

FARMINT GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.622.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 12 juillet 2001 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (03374/696/15)

Le Conseil d'Administration.

VALEXPERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.318.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juillet 2001 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

II (03389/000/18)

Le Conseil d'Administration.

CHINTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 78.845.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juillet 2001 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

II (03390/000/18)

Le Conseil d'Administration.

SERVAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.725.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juillet 2001 à 12.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000;
- affectation des résultats au 31 décembre 2000;
- ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

II (03391/000/19)

Le Conseil d'Administration.
